

AQUARELLE ET LAVIS - INSCRIPTION 2021-2022

Mme/M. :	Téléphone (fixe et portable) :
Prénom :	Mail :
Né(e) le :	Nom du représentant légal (pour les mineurs) :
Adresse complète :	Téléphone en cas d'urgence :

JOUR	HORAIRE	ACTIVITÉ	INSCRIPTION À L'ANNÉE	INSCRIPTION POUR LE TRIMESTRE 1	INSCRIPTION POUR LE TRIMESTRE 2	INSCRIPTION POUR LE TRIMESTRE 3
MERCREDI	19h30 - 21h30	Aquarelle et Lavis	920,00 € (40 séances de 2h)	390,00 € (15 séances de 2h)	390,00 € (15 séances de 2h)	260,00 € (10 séances de 2h)

Le **matériel de base** est inclus dans le tarif. Pour les dates des cours, se reporter au planning sur le site des Ateliers Terreaux.

Modalités de règlement	Montant	N° de chèque (s)	Encaissement	N° facture
Frais de dossier pour les nouveaux inscrits	30 €		à l'inscription	
Chèques ANCV (déduire 5% sur le montant du cours réglé par chèques ANCV) :			à l'inscription	
Chèque(s) bancaire(s) à l'ordre de « Les Ateliers Terreaux » <i>ou</i> Espèces <i>ou</i> Virement bancaire	1 ^{er} règlement		à l'inscription	
	2 ^{ème} règlement			
	3 ^{ème} règlement			
Total TTC				

L'engagement est annuel ou trimestriel et vaut acceptation du règlement intérieur des Ateliers Terreaux. En cas d'absence ou d'abandon, les cours non suivis ne peuvent être remboursés, sauf cas de force majeure de droit commun.

Les cours peuvent être décalés ou supprimés en fonction du nombre d'inscrits.

En cas d'interdiction de cours en présence, pour cause de pandémie notamment, des dispositifs de cours à distance seront mis en place en remplacement.

A : **Le :** **Signature ⁽¹⁾ :**

J'autorise : *Je n'autorise pas :*

Les Ateliers Terreaux à publier ou diffuser ma photo prise dans le cadre de l'activité et à me contacter, m'informer des actualités et des services des Ateliers Terreaux par l'envoi d'e-mails ou de messages publicitaires.

⁽¹⁾ Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé ».

Fiche à remettre ou à envoyer accompagnée de votre règlement aux Ateliers Terreaux. Reprise des cours lundi 6 septembre 2021.